

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 JUIN 2016

RENDU PUBLIC LE 29/06/2016

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 17 mai 2016.

### 01 A 11/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui fait ressortir les résultats suivants :

- Fonctionnement : excédent de l'exercice 2015	4 490 675,98 €
- Investissement : déficit de l'exercice 2015	2 713 631,23 €

02/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Extérieur des Pompes Funèbres dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui fait ressortir le résultat suivant :

- Fonctionnement : résultat de l'exercice 2015	785,41 €
--	----------

03/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le compte administratif 2015 de la Commune arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	65 443 795,65	13 484 171,72
Excédent reporté	2 492 385,26	
<b>Recettes totales</b>	67 936 180,91	13 484 171,72
Dépenses	60 953 119,67	16 197 802,95
Excédent reporté		12 820 490,04
<b>Dépenses totales</b>	60 953 119,67	29 018 292,99
Résultat	6 983 061,24	- 15 534 121,27
<b>Résultat brut avant report</b>		- 8 551 060,03
Dépenses reportées		8 112 916,35
Recettes reportées		17 144 856,41
<b>Solde des reports</b>		9 031 940,06
Résultat net par section	6 983 061,24	- 6 502 181,21
<b>Résultat net global</b>		480 880,03

04/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du Service Extérieur des Pompes Funèbres arrêté comme suit :

LIBELLES	Fonctionnement		Investissement		Total cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	9 990,55	10 776,96			9 990,55	10 776,96
<b>Totaux</b>	<b>9 990,55</b>	<b>10 776,96</b>			<b>9 990,55</b>	<b>10 776,96</b>
<b>Résultat</b>						<b>786,41</b>

05/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la Commune, soit 6 983 061,24 €, comme suit :

- en couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2016 soit 6 502 181,21 €
- en financement de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 480 880,03 €

Cette affectation du résultat de l'exercice 2015 sera reprise au budget supplémentaire 2016 de la façon suivante :

En recette d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 6 502 181,21 €

En recette de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 480 880,03 €

06/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du Service Extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2015, soit 786,41 €, en financement de la section de fonctionnement de l'exercice 2016.

Cette affectation du résultat de l'exercice 2015 sera reprise au budget supplémentaire 2016 de la façon suivante :

En recette de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 786,41 €

07/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget supplémentaire de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Ajustements 2016	6 437 037,38 €	Ajustements 2016	6 437 037,38 €
	Restes à réaliser 2015	8 112 916,35 €	Restes à réaliser 2015	17 144 856,41 €
	Solde d'exécution 2015	15 534 121,27 €	Excédent de fonctionnement capitalisé 2016	6 502 181,21 €
	<b>Sous-total</b>	<b>30 084 075,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>30 084 075,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	Ajustements 2016	1 098 537,00 €	Ajustements 2016	617 656,97 €
			Excédent 2015 reporté	480 880,03 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 098 537,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1 098 537,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>31 182 612,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 182 612,00 €</b>

08/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget supplémentaire du Service Extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Ajustements 2016	786,41 €	Ajustements 2016	
			Excédent 2015 reporté	786,41 €
	<b>TOTAL</b>	<b>786,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>786,41 €</b>

09/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la remise gracieuse pour un montant de 6,90 € au titre de 2016.

10/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le contrat de développement territorial triennal avec le Département des Hauts-de-Seine relatif aux subventions allouées en fonctionnement et en investissement et a autorisé Madame le Maire à le signer.

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention rectificative pour les années 2014 et 2015 à passer avec le CCAS, au titre du programme de réussite éducative et a autorisé Madame le Maire à la signer.

## **12 A 15/ ADMINISTRATION GENERALE**

12/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Saïd ZANI pour remplacer Madame Dominique HUET à la Commission Aménagement, Espace Public et Développement Durable.

13/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Saleha GARGARI pour remplacer Madame Anna ADELAIDE au sein de la Commission Education et Epanouissement.

14/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, la présidente (ou son représentant) de l'Association Atout Signes comme nouveau membre de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

15/ Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité absolue, Madame FAUVEL pour représenter la ville en tant que titulaire au conseil d'administration du collège Romain Rolland en remplacement de Madame AMIABLE et a désigné Madame Bernadette DAVID pour représenter la ville en tant que suppléante au conseil d'administration Romain Rolland en remplacement de Madame FAUVEL.

## **16/ JEUNESSE**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le paiement de la prestation en faveur de la société « International Trading Service » pour un montant de 1 300 € TTC.

## **17 A 27/ SEMABA**

17 à 18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, les avenants de prorogation des baux à construction situés aux Monceaux et Clos Lapaume pour une durée expirant en 2053.

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le rapport des représentants du Conseil Municipal de Bagneux au Conseil d'Administration de la SEMABA afférent à l'exercice 2015.

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le compte rendu financier annuel à la Collectivité concernant le volet équilibre budgétaire de la gestion locative pour l'exercice 2015.

21/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la note de conjoncture pour l'exercice 2015 et du compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale, présentés par la SEMABA concernant la concession 77 avenue Henri Ravera.

22/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale présenté par la SEMABA concernant l'opération d'aménagement « concession d'aménagement Albert Petit » pour l'année 2015.

23/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la note de conjoncture pour l'exercice 2015 et du compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale, présentés par la SEMABA concernant la ZAC RN20 – Albert Petit.

24/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la note de conjoncture pour l'exercice 2015 et du compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale, présentés par la SEMABA concernant la ZAC Ecoquartier Victor Hugo

24 bis/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, en faveur de la SEMABA la garantie communale à hauteur de 80 % pour le prêt de 1 800 000 € consenti par la Société du Grand Paris, destiné à financer les évictions commerciales et les démolitions, dont la Tour Pasteur, en vue de livrer les terrains nécessaires aux travaux de la Gare de Bagneux.

25/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant à la convention d'avance de trésorerie accordée à la SEMABA pour un montant de 10 000 000 € et a autorisé Madame le Maire à signer cet avenant afin de reporter la date de remboursement au plus tard le 23 juin 2017.

25 Bis/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, le maintien à hauteur de 80% de la garantie communale accordée à la SEMABA pour le prêt de 15.000.000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne, dans le cadre de la prorogation de cet emprunt au 30 mars 2017. Il a accepté l'avenant n° 1 au contrat FLEXILIS n° A7509B8H dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du prêt	15.000.000 €
Nouvelle échéance	31 mars 2017
Remboursement du capital	In fine
Index	Euribor 3 mois + 0,90%
Périodicité des intérêts	Trimestrielle

La garantie de la commune de Bagneux est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMABA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Ile de France, la commune de Bagneux s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SEMABA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de prêt FLEXILIS n° A7509B8H du 17/11/2009 passé entre la SEMABA, la Caisse d'Epargne Ile de France et la Commune de Bagneux.

26/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, la prise de participation de la Commune de Bagneux au capital social de la SA HLM IDF HABITAT pour un montant de 196 121 € en numéraires par souscription de 8 527 actions à valeur nominale de 23 €, soit 13,82 € du capital. Cette prise de participation est autorisée sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration d'IDF HABITAT et du Conseil Municipal de la Commune d'Ivry-sur-Seine qui cède une partie de ses actions à la Commune de Bagneux.

27/ Le Conseil Municipal a rapporté, à la majorité absolue, la délibération du 14 novembre 2006 . Il a approuvé,, la cession à la SEMABA de la parcelle, sans les constructions édifiées par la SEMABA, cadastrée section AG n° 95 située rue des Blains/sentier des Monceaux, d'une superficie de 3476 m<sup>2</sup>, au prix de 1 700 000 euros, aucune TVA n'étant appliquée, le paiement devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2016 en numéraire ou par compensation avec les régularisations foncières devant intervenir entre la Ville et la SEMABA. La Ville renonce à tout privilège de vendeur et actions résolutoires compte tenu de la qualité de la SEMABA et renonce aux droits d'accession des constructions réalisées par la SEMABA. Il a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession notamment l'acte de vente.

### **28 A 32/ AMENAGEMENT URBAIN**

28/ Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2014 relative aux tarifs de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure comme suit :

Sur cette base, le nouveau tableau de tarification est le suivant :

	2016	Années Suivantes
<b>Enseignes</b>		
≤ 7m <sup>2</sup> Exonération de plein droit	0,00 €	évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac du 1 <sup>er</sup> janvier n-2
> 7m <sup>2</sup> et ≤ 12m <sup>2</sup>	20,50 €	évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac du 1 <sup>er</sup> janvier n-2
> 12m <sup>2</sup> et ≤ 50m <sup>2</sup>	41,00 €	évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac du 1 <sup>er</sup> janvier n-2
> 50m <sup>2</sup>	82,00 €	évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac du 1 <sup>er</sup> janvier n-2
<b>Panneaux publicitaires et pré-enseignes</b>		
Non numériques ≤ 50m <sup>2</sup>	20,50 €	évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac du 1 <sup>er</sup> janvier n-2
> 50m <sup>2</sup>	41,00 €	évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac du 1 <sup>er</sup> janvier n-2
Numériques ≤ 50m <sup>2</sup>	61,50 €	évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac du 1 <sup>er</sup> janvier n-2
> 50m <sup>2</sup>	123,00 €	évolution de l'indice du prix à la consommation

29/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de transfert dans le domaine public de la voirie et des espaces communs et a autorisé Madame le Maire de la signer et tous les documents s'y rapportant.

30/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession à la SAS BAGNEUX BRIAND, représentant le groupement CODIC-NEXITY, de la parcelle non cadastrée située 113 rue Jean Marin Naudin, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, au prix de 6 750 euros, auquel s'ajoute l'indemnité de remploi d'un montant de 337,50 euros. Cette opération relève du seul exercice du droit de la propriété, sans autre motivation pour la Commune que celle de réemployer autrement au service de ces missions la valeur de son actif et n'est donc pas assujettie à la TVA. Il a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession, notamment l'acte de vente.

31/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le groupement CODIC-NEXITY, représenté par la SAS BAGNEUX BRIAND, à déposer un permis de construire valant division en vue de réaliser un programme immobilier sur trois parcelles dont une parcelle non cadastrée appartenant à la Commune, sise 113 rue Jean Marin Naudin d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>.

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de transfert à titre gratuit de la voie nouvelle sur le site de Nautile et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer.

### **33 A 43/ SERVICES TECHNIQUES**

33/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion à l'association des Villes pour la Propreté Urbaine et ses statuts.

34/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise BATT dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commandes d'Assistance à maîtrise d'ouvrage – Etudes Techniques de requalification ou de modernisation de l'espace public de la Ville de Bagneux

Le montant du marché comprend un montant minimum de 30 000€ HT et un montant maximum de 120 000 € HT par an.

35/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 au marché n°572001 à passer avec la société CITEOS et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il a pour objet de modifier le marché en raison de la suppression de l'ancien index TP12 Réseaux d'électrification avec fournitures stipulé dans le CCAP et de l'introduction de deux nouveaux index : TP12b et TP12c.

36/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de contribuer au co-financement de l'étude proposée par l'Association « Les Villes du RER B Sud » portant sur la modification du tunnel à Châtelet-les-Halles à hauteur de 200 euros.

37/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, la signature de la convention-cadre entre la Ville de Bagneux et l'Association Atelier d'Architecture Autogérée (AAA) pour la création d'un réseau d'agriculture urbaine et d'actions écologiques citoyennes et solidaires.

38/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Députée des Hauts-de-Seine au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de remplacement des fenêtres de l'école élémentaire Albert Petit.

39/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise A&M PATRIMOINE relatif au marché de mission de maîtrise d'œuvre à la restauration

de l'église Saint-Hermeland classée monument historique. Le montant total du marché comprend un montant de 115 600 € HT.

40/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de signer le marché avec l'entreprise ERI relatif au remplacement de menuiseries extérieures du groupe scolaire Albert Petit. Le montant du marché comprend une tranche ferme pour un montant de 170 935,72 € et une tranche optionnelle pour un montant de 69 310,50 €.

41 à 42/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant n°5 et l'avenant n°1 modifiant la durée des marchés n°172501 et n°172502 relatif au chauffage avec gros entretiens et prestations diverses.

43/ Le Conseil Municipal a accepté, à la majorité absolue, les avenants n°2 et n°3 aux marchés 321602, 321603, 321604, 321605, 321606, 321607, 321608, 321609 et 321610 relatifs à la construction du Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes de Bagneux avec les entreprises suivantes :

- TRUSGNACH (lot 2 – Démolition – Gros œuvre – VRD)
- CHARPENTE CENOMANE (lot 3 – Charpente bois)
- LES CHARPENTIERES DE PARIS (lot 2-5 – Menuiserie extérieure et intérieure)
- GCA (lot 4-7 – plomberie – RIA – Chauffage – Ventilation)
- SATELEC (lot 8 – Electricité)

#### **44/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe de la délégation du service public du stationnement payant sur voirie.

#### **45/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis relatif à l'année 2015.

#### **46 A 47/ HABITAT**

46/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle charte de la promotion et de la construction de la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à signer avec les promoteurs intéressés.

47/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle convention de partenariat avec l'Association Solidarité Prévention Expulsion et a autorisé Madame le Maire à la signer.

#### **48 A 51/ TARIFS**

48/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit les tarifs des concessions funéraires municipales applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

<b>Concessions</b>	<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016</b>
<b>15 ans(1 mètre) enfant</b>	120 €
<b>15 ans (2 mètres)</b>	200 €

<b>Trentenaire (2 mètres)</b>	500 €
<b>15 ans Columbarium</b>	470 € (inchangé)

49/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, une taxe de dispersion des cendres ainsi qu'une taxe de gravure sur la colonne du souvenir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il a fixé comme suit les tarifs des taxes funéraires :

<b>Taxes</b>	<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016</b>
<b>Convoi</b>	60 €
<b>Caveau provisoire 30 jours</b> <b>Jour supplémentaire</b>	29€ (inchangé) 4,36 €
<b>Dispersion des cendres</b>	50 €
<b>Gravure sur la colonne du souvenir</b>	80 €

50/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la nouvelle tarification mise en place pour les Food Trucks d'un montant de 10 €/emplacement/jour/créneau.

51/ Le Conseil Municipal a instauré, à la majorité absolue, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, pour les usagers s'inscrivant en cours d'année à une ou plusieurs activités proposées dans les centres sociaux et culturels, un tarif proratisé au mois.

## **52/ EDUCATION**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer des dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projet « handicap », afin de solliciter une aide financière de la CAF des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à signer les éventuelles conventions relatives aux financements des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet.

## **53/ SPORTS**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention départementale avec le Département des Hauts-de-Seine, dans le cadre du dispositif PASS HAUTS-DE-SEINE et a autorisé Madame le Maire à la signer.

## **54/ SPORTS**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la prise en charge des frais de restauration, de transport et d'hébergement des intervenants participant à la fête des vendanges 2016 et années à venir.

## **55/ RESTAURATION**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés relatifs à la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration collective de la Ville de Bagneux comme suit :

Lot 1 :Entreprise Davigel

Lot 2 :Entreprise Socopa  
Lot 3 :Entreprise La Normandie à Paris  
Lot 4 :Entreprise Fresca  
Lot 5 :Entreprise Laurance  
Lot 6 :Entreprise Guillot Jouani  
Lot 7 : Entreprise Cercle Vert  
Lot 8 : Entreprise Speir  
Lot 9 : Entreprise Hiodée

Le montant total du marché composé de 9 lots s'élève à un montant minimum de 750 000 € HT et un montant maximum de 3 450 000 € HT par an.

## **56/ COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés (2 lots) pour la fourniture de denrées alimentaires pour manifestations balnéolaises livrées par traiteurs avec ou sans personnel, pour une durée de 1 an reconductible 2 ans, avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Fourniture de denrées alimentaires sans personnel avec la société .....  
Pour un montant compris entre 20 000 € HT/an et 60 000 € HT/an
- Lot n°2 : Fourniture de denrées alimentaires avec personnel avec tranche conditionnelle avec la société .....pour un montant compris entre 30 000 € HT/an et 90 000 € HT/an

Les offres reçues seront examinées et le marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 13 juillet 2016.

## **57/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'acquisition d'un fauteuil dentaire et à signer la convention éventuelle.

## **58 A 61/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**

58/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros suite à la demande d'aide formulée par la Croix Rouge Française – Unité Locale de Bagneux, pour l'achat d'un lot « centre d'accueil pour impliqués ».

59/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 500 euros suite à la demande d'aide formulée par l'association Atousignes 92 pour le financement d'une prestation d'interprétariat nécessaire à la réalisation d'une formation PSC1 à destination de personnes sourdes.

60/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les grandes orientations du projet social 2017-2020 du Centre Social et Culturel Jacques Prévert et a autorisé Madame le Maire à signer la convention liée au projet social du Centre Social.

61/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les grandes orientations du projet social 2017-2020 du Centre Social et Culturel La Fontaine Gueffier et a autorisé Madame le Maire à signer la convention liée au projet social du Centre Social.

## **62/ PERSONNEL**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 27 juin 2016 comme suit :

*FILIERE TECHNIQUE*

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Agent de maîtrise principal</i>	16		+1	17
<i>Technicien</i>	2		+1	3

*FILIERE ADMINISTRATIVE*

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</i>	68	-1	+1	68
<i>Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	10		+2	12

*FILIERE ANIMATION*

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Animateur</i>	17	-1		16